

EXPLICATION DES FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Lorsque vous commandez des produits chimiques chez nous, vous recevez également un e-mail avec la fiche de données de sécurité du produit. La fiche de données de sécurité vous informe de l'utilisation du produit en toute sécurité et des risques potentiels. Dans ce document, nous vous fournissons des instructions concises et pratiques sur l'utilisation des fiches de données de sécurité.

1. Qu'est-ce qu'une fiche de données de sécurité ?

Les fiches de données de sécurité (FDS) sont des documents qui décrivent l'utilisation en toute sécurité des produits chimiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Elles vous informent sur l'utilisation sûre et les risques potentiels d'un produit chimique, et donnent la marche à suivre en cas d'urgence.

Chaque entreprise de la chaîne d'approvisionnement d'un produit chimique a l'obligation légale de fournir une FDS à ses clients. Cette obligation fait partie du règlement¹ REACH. Les FDS doivent être fournies gratuitement au format papier ou électronique, avant ou lors de la première livraison du produit chimique.

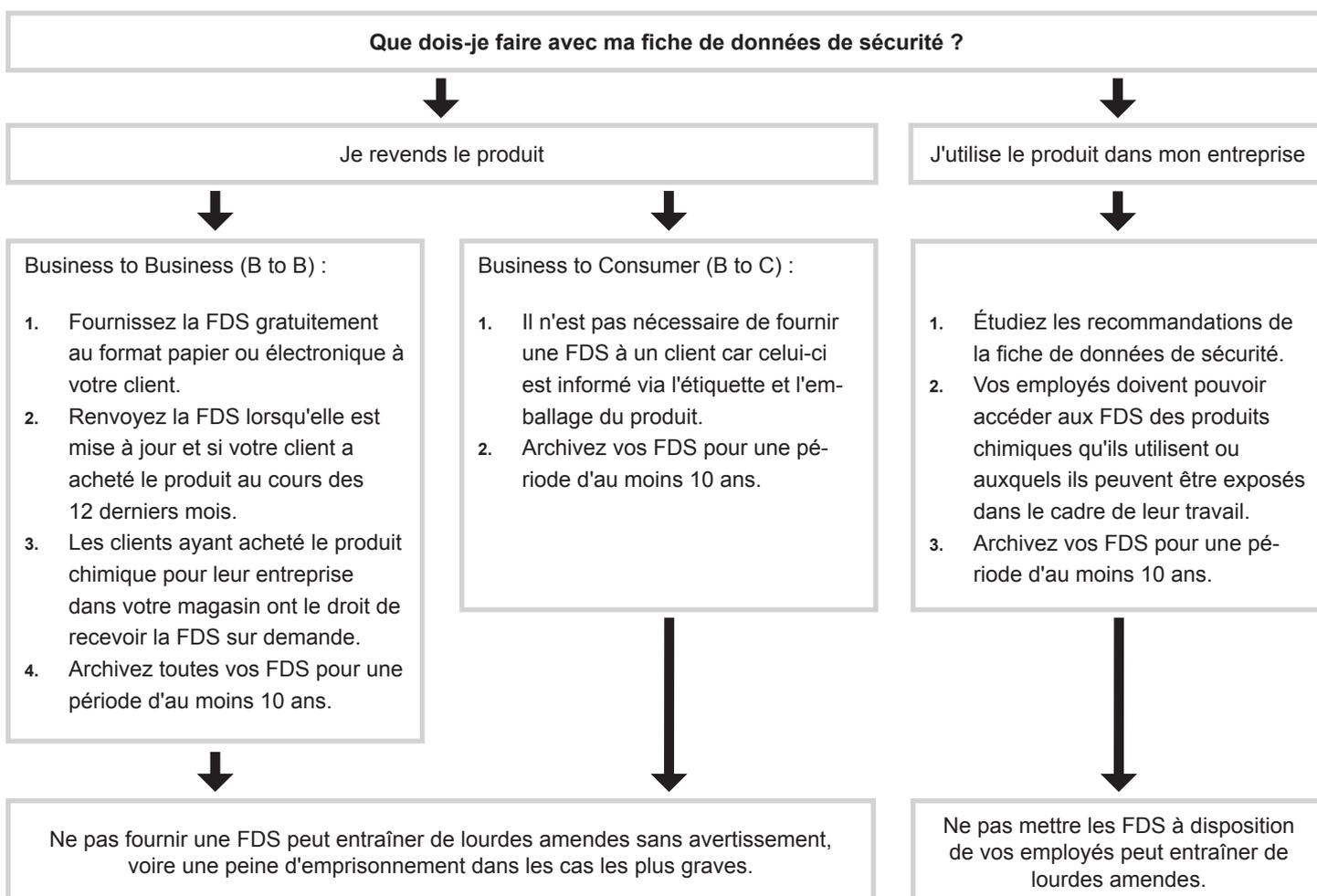
2. Pourquoi me donne t'on une FDS ?

Nous vous fournissons des produits chimiques, comme de la peinture par exemple. Comme toute autre entreprise, nous avons l'obligation légale d'envoyer une FDS à l'acheteur du produit chimique. Chaque fournisseur d'un produit chimique doit fournir directement la FDS à l'acheteur ; il ne s'agit pas simplement de la publier. Par exemple, l'envoi d'un e-mail accompagné d'un lien renvoyant à un site Internet générique n'est PAS suffisant.

Vous recevez une FDS par e-mail car :

- a) c'est la première fois que vous avez acheté ce produit chez nous ; ou
- b) la FDS d'un produit que vous avez acheté au cours des 12 derniers mois a été modifiée.

3. Que dois-je faire avec la FDS que j'ai reçue ?



¹ REACH signifie enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Il s'agit d'un règlement européen (CE 1907/2006).

4. Sections essentielles d'une FDS

Section	Contenu
2 : Identification des dangers	Informations de base sur les principaux dangers du produit chimique. Ces informations se trouvent également sur l'emballage du produit
4 : Premiers soins	Informations sur les premiers soins à fournir pour les urgences les plus courantes. Ces informations sont importantes pour quiconque travaillant avec le produit chimique.
5 : Mesures de lutte contre les incendies	Toutes les informations pertinentes qui doivent être fournies aux pompiers en cas d'incendie. La FDS doit être accessible en permanence et rapidement fournie aux pompiers lorsqu'un incendie se déclare.
6 : Mesures en cas de déversement accidentel	Explication sur les précautions à prendre en cas de déversement. En outre, cette section comporte les précautions environnementales et les procédures de nettoyage.
7 : Manipulation et stockage	Informations sur la manipulation et le stockage en toute sécurité du produit. Cette section explique, par exemple, si un produit doit être tenu éloigné de flammes/d'étincelles et ne doit pas être exposé à la lumière du soleil ou à des températures élevées.
8 : Contrôle de l'exposition/protection personnelle	Concentrations maximales autorisées dans un environnement de travail et le nombre d'heures maximal pendant lequel le travail dans ces conditions est autorisé. Cette section donne également quelques recommandations de mesures à effectuer pour contrôler l'exposition des employés.
9 : Propriétés physiques et chimiques	Toutes les informations sur les propriétés du produit. Un exemple d'un paramètre dans cette présentation est le « point d'éclair », qui indique la température minimale à laquelle un mélange inflammable avec l'air peut se former en raison de l'évaporation du liquide.
14 : Informations relatives au transport	Informations nécessaires au transport du produit, soit par route (ADR), par voie maritime (IMDG) ou voie aérienne (IATA). Lorsque le produit est classé comme marchandise dangereuse en vertu de ces législations, les exigences particulières de transport se trouvent dans les documents législatifs correspondants.

Conseil : La meilleure façon de stocker vos FDS à jour est (au format électronique) dans un dossier accessible par tous les employés. En outre, toute FDS remplacée par une version mise à jour doit être stockée pour une période d'au moins 10 ans. Il est important de pouvoir identifier clairement à quel produit correspond quelle FDS.

Indiquez le nom commercial du produit ou le numéro de l'article, le numéro de version et la date de mise à jour dans le nom du document.

Exemple : Multi-Spray-version 1.0.0 13092017.

Exemple : 302008KR - version 1.0.0 13092017.

5. Que dois-je faire en cas de questions ?

La section 1 de la FDS contient des informations sur les coordonnées du fournisseur du produit et le numéro de téléphone d'urgence.

En cas d'urgence, composez le numéro de téléphone d'urgence pour obtenir de l'aide et des conseils sur la gestion de la situation.

Le numéro de téléphone d'urgence vous renvoie vers un centre antipoison national, le fournisseur ou un service tiers.

Pour toute question sur les produits chimiques ou les FDS fournies par nos soins, contactez-nous à l'adresse SDS@kramp.com.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société: Kramp France SAS
Adresse: Zone République III, 1 rue de Gaillée, CS 30437
Code postal: F-86011
Ville: Poitiers Cedex
Pays: FRANCE
E-mail: SDS@kramp.com
Téléphone: + 33 549 618 050

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 40 05 48 48 (Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris)

Le contenu de ce document est fourni à titre informatif uniquement, et est susceptible d'être modifié sans préavis. Nous ne saurons être tenu responsable en cas d'erreur ou d'inexactitude figurant dans le contenu du présent guide.